

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2010

L'an deux mil dix et le 17 Mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, Mme MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO
Adjoints : M. EUDIER, Mme DESCHAMPS, MM. MOIREAU, LEMARCIS, PANEL,
ALLASSAN, Mme GRZELCZYK, MM. JOMARD, EMO, Conseillers.

Absente excusée : Mme LEBORGNE

A été nommée secrétaire : Mme GRZELCZYK

ZAC LE NERVAL Avenant n° 2 au marché INGETEC

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 2 d'un montant de 139 727,60 € TTC qui tient compte de l'adaptation des missions en fonction de l'évolution du dossier.

ZAC LE NERVAL Mise en place d'une « Equipe projet ».

A la suite des enquêtes publiques (décembre 2009, janvier 2010) un entretien a eu lieu avec M. Le Sous Préfet du HAVRE. Il a été proposé de découper la ZAC en 10 tranches de manière à étaler l'engagement financier de la commune. Pour conserver la maîtrise opérationnelle de ce projet et dans l'intérêt financier de la commune, il est décidé à raison de 13 voix pour et 1 abstention de mettre en place une équipe projet constituée d'un assistant à maître d'ouvrage et d'une personne qui sera rémunérée au grade de rédacteur. Le cahier des charges en vue de lancer la consultation fera l'objet d'une délibération ultérieure.

ZAC LE NERVAL Avenant au compromis de vente des terrains RENAUT

M. le Maire est autorisé à signer un avenant au compromis de vente des terrains RENAUT afin d'ajouter la parcelle ZD 62 de 3 623 m² au prix de 9 100 €.

ZAC LE NERVAL Convention avec l'EPFN

Pour limiter l'engagement financier de la commune le Conseil Municipal décide de solliciter l'intervention de l'EPFN pour l'acquisition des parcelles situées dans le périmètre de la ZAC.

RÉFECTION DE LA FACADE DE L'ÉGLISE : Adoption du cahier des charges

Le Conseil Municipal adopte le cahier des charges et autorise M. le Maire à lancer la consultation pour les travaux.

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX : Adoption du cahier des charges

L'appel d'offres lancé en mars pour la construction d'une salle d'animation et des ateliers municipaux a été déclaré sans suite avant la date limite de réception des offres. La nouvelle consultation ne concerne que la construction des ateliers. Le cahier des charges est modifié et adopté.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ELECTRO FLY »

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec l'association Electro Fly pour l'utilisation partielle d'un terrain communal.

PROJET DE MODIFICATION DU STATUT DU SCOT

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIERG

Le syndicat intercommunal d'électrification rurale et de gaz a décidé d'inscrire une nouvelle compétence dans ses statuts concernant la maintenance des installations d'éclairage public. Le Conseil Municipal adopte cette modification.

DEMANDE DE RENFORCEMENT POUR LA DÉFENSE INCENDIE

Une demande de renforcement du réseau d'eau potable est sollicitée auprès de la CODAH pour permettre une meilleure défense incendie au Hameau du Tôt.

Le défaut de défense incendie peut être un empêchement à la délivrance de nouveaux permis de construire.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Une subvention de 200 € est attribuée à l'Association de Danse de Fontenay ainsi qu'une autre de 50 € à l'Association pour le fleurissement et l'environnement du canton de Montivilliers.

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ÉPANDAGE DES BOUES

Une enquête publique se déroule du 12 avril au 26 mai. Elle porte sur l'épandage des boues de la station d'épuration et des cendres de la chaudière biomasse de la société M-REAL ALISAY en provenance du site d'ALISAY (Eure).

Compte tenu de la composition des boues et des cendres, le conseil municipal n'émet pas d'observation.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à renouveler la convention d'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

REMBOURSEMENT PARTIEL DE 2 CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES

Le Conseil décide de rembourser la partie non utilisée (44,97 €) d'une concession en raison d'une exhumation et d'accorder un avoir de 4,94 € pour le renouvellement anticipé d'une concession se terminant en 2019.

INTÉGRATION EN INVESTISSEMENT

Afin de récupérer la TVA, l'acquisition de plaques de rues, de panneaux et de supports est intégrée en investissement pour un montant de 524,69 € TTC.

CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI POUR LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec Pôle Emploi.

CODAH : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA CONFÉRENCE « GESTION DES RIVIÈRES »

MM. LECARPENTIER et MOTELAY qui représentaient la commune au sein du SYRILE sont désignés en plus de MM. MOIREAU, LEMARCIS et EUDIER déjà membres des conférences « Eau potable, eau industrielle, assainissement » et « Eau pluviale en zone urbaine et rurale »

VENTE « LETELLIER »

M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DE GEUSER-TONNEAU pour une parcelle de 35 m²

INFORMATIONS DIVERSES

La mise en place des nouveaux candélabres d'éclairage public se traduit par une moindre consommation.

La journée est associations est fixée au 25 septembre.